



PRIX D'AMANGE (39)

ARRIVEE AU SOMMET DE LA SERRE 

SAMEDI 7 JUIN

DEPARTS

13H U17

13H03 ACCESS4

15H30 OPEN3 ACCESS1

15H33 ACCESS 2&3

Réservé aux licenciés FFC
Engagement sur place possible



3^e MANCHE CHALLENGE
ACCESS-OPEN3
DU COMITE 39

colruyt

SKODA | Dole

MAIGNAN
MENUISIER
AGENCEUR

MAIGNAN
SOLUTIONS
FERMETURES

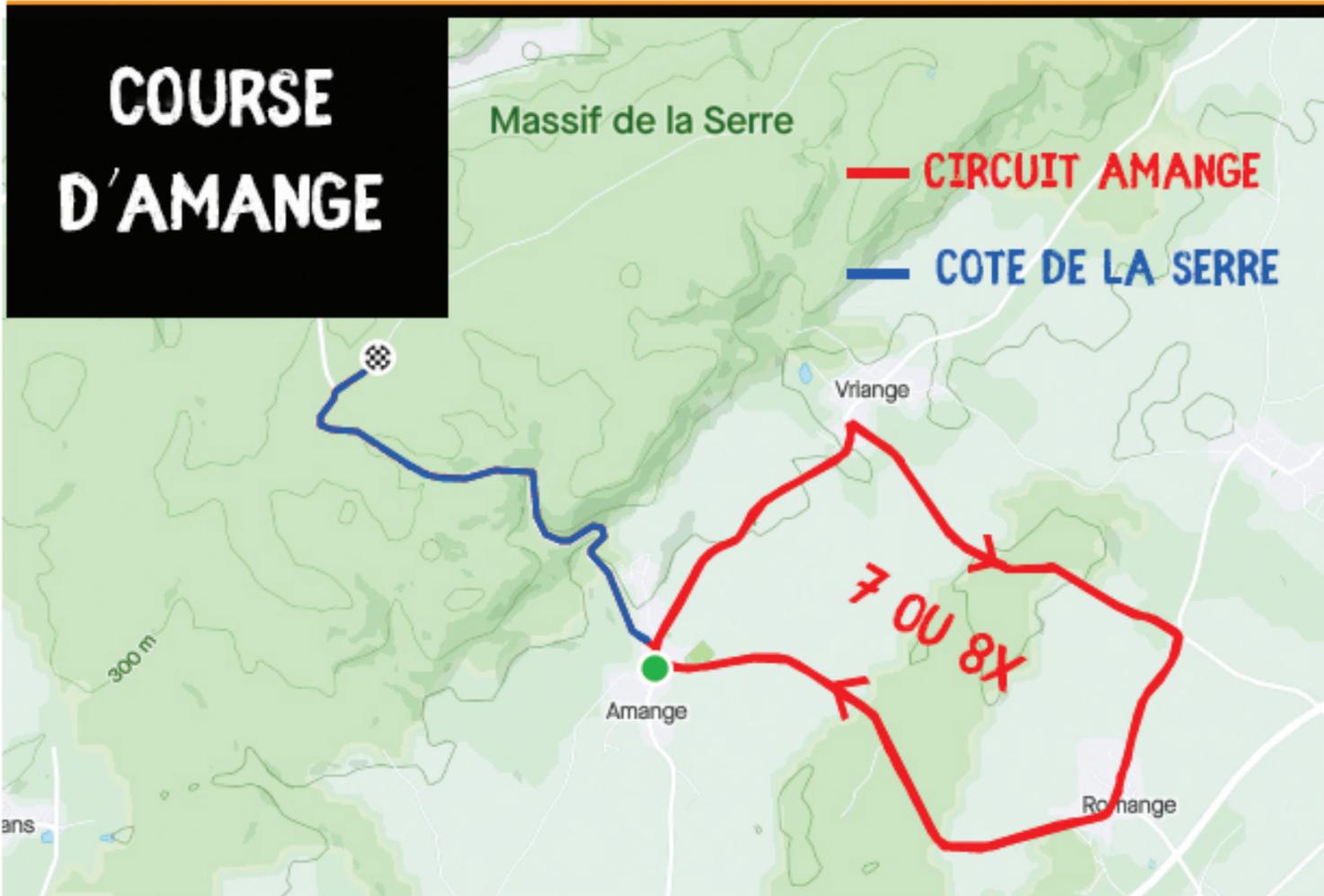
Allianz 
Eric Monnami - 39100 Dole

AluFerm 

CHAPAT
Portails & Portes automatiques

Jura
LE DEPARTEMENT
Dole du Jura

COURSE D'AMANGE

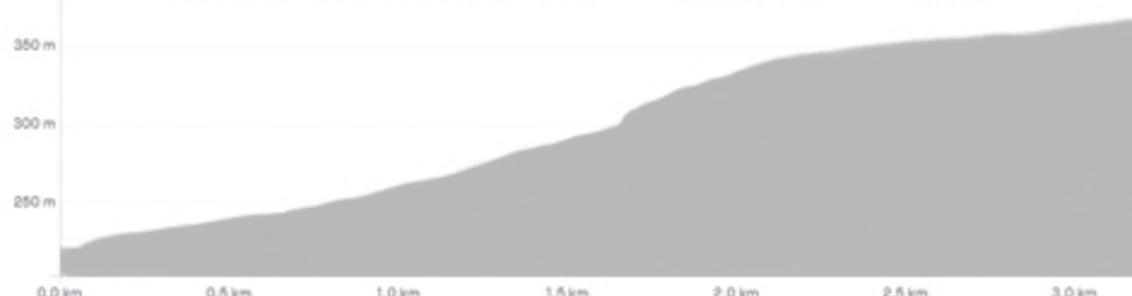


7 TOURS DU CIRCUIT POUR LES ACCESS 4 ET LES U17
8 TOURS POUR LES ACCESS 2&3 ET LES ACCESS 1&OPEN 3
L'ARRIVEE EST JUGEE AU SOMMET DE LA COTE DE LA SERRE.

CIRCUIT AMANGE - 8.8KM - DENIVELE 98M



COTE DE LA SERRE - 3.5KM - 4.3%





REGLEMENT CHALLENGE ROUTE DU JURA OPEN 3 ET ACCESS / 2025

Article 1 - Ouverture

Le Challenge du Jura est ouvert à tous les licenciés FFC Open 3, Access 1 2 3 et 4.

Article 2 - Courses concernées

Damparis / 1er mai

Valempoulières / 8 mai

Amange / 7 juin

Jardinerie - Dole / 9 juin

Rochefort / 10 août

Bletterans / 20 sept

Falletans / 28 sept

Article 3 - Attribution des points

> Des points sont attribués aux coureurs sur chaque manche, selon le barème suivant :

1^{er} 20 points - **2^{ème}** 17 points - **3^{ème}** 15 points - **4^{ème}** 13 points - **5^{ème}** 11 points

6^{ème} 10 points - **7^{ème}** 9 points - **8^{ème}** 8 points - **9^{ème}** 7 points - **10^{ème}** 6 points

11^{ème} 5 points - **12^{ème}** 4 points - **13^{ème}** 3 points - **14^{ème}** 2 points - **15^{ème} et suivants** 1 point.

> Tout coureur qui prend le départ, même s'il ne termine pas la course, marque le même nombre de point(s) que le dernier classé dans sa catégorie.

> Tout coureur qui monte de catégorie en cours de challenge conserve l'intégralité des points obtenus dans la catégorie inférieure.

Article 4 - Classement

> Le classement général est établi au cumul des points de toutes les manches. Celui qui marque le plus de points dans sa catégorie remporte le challenge.

> En cas d'égalité entre plusieurs coureurs, celui qui obtient le meilleur classement lors de la dernière manche l'emporte.

> Il n'y a pas d'obligation de participer à toutes les manches.

> Les classements actualisés sont publiés sur les réseaux sociaux du comité dans un délai de 7 jours maximum après chaque manche.

Article 5 - Réclamation

Toute réclamation doit être formulée dans les 3 jours suivant la course concernée au responsable du challenge à l'adresse mail : challengecd39@gmail.com

Article 6 - Protocole maillot de leader

> A partir de la 2^{ème} manche, un maillot de leader est remis au 1er du classement de chaque catégorie au départ de chaque manche, lors du retrait du dossard.

Si celui-ci est absent, c'est le coureur présent le mieux classé qui porte le maillot de leader.

> Le maillot de leader doit être rendu au club organisateur à la fin de la course, en même temps que le dossard.

> En cas de refus de porter le maillot, le coureur est exclu du classement général du challenge, ainsi que du tirage au sort final.



Article 7 - Récompenses

> Les 3 premiers du classement général final du challenge dans chaque catégorie (Open 3, Access 1, Access 2, Access 3 et Access4) sont récompensés par des lots définis par le CD39, à l'issue de la dernière manche à Falletans.

> Un tirage au sort est organisé parmi les coureurs ayant participé à *au moins 5 manches*. Les lots sont définis par le CD39.

> Les lots sont remis uniquement aux coureurs présents à la dernière manche à Falletans (qu'ils participent ou non à la course).

Article 8 - Communication

> Chaque club organisateur s'engage à citer la course comme faisant partie du challenge sur tous ses supports de communication : réseaux sociaux, affiches, site Internet FFC BFC.

> Le comité met à disposition de chaque club organisateur une banderole et 2 roll up à installer le jour de la course. Les sponsors du comité figurent sur ces éléments de PLV.

> Le comité est chargé d'annoncer les différentes manches du Challenge sur ses réseaux sociaux, de publier les classements ainsi que de relayer les communications des clubs en amont des courses, en incitant les coureurs à y participer. Les récompenses seront rappelées avant chaque manche.

Article 9 - Droit à l'image

Pour les coureurs, toute participation au challenge vaut acceptation implicite pour que son image soit utilisée sur tous les supports de communication du comité afin de faire la promotion du Challenge.

